

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

Arrêté municipal n. 2015-3897 du 07/12/2015 abrogeant l'arrêté municipal n° 2014-2189 du 1er septembre 2014 portant fixation du droit d'introduction des viandes de boucherie dans la Principauté (Journal de Monaco du 11 décembre 2015).

Vu la [loi n° 959 du 24 juillet 1974](#) sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l' [arrêté municipal n° 2014-2189 du 1er septembre 2014](#) portant fixation du droit d'introduction des viandes de boucherie dans la Principauté ;

Article 1er .- L' [arrêté municipal n° 2014-2189 du 1er septembre 2014](#) susvisé est abrogé à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 .- Une ampliation du présent arrêté, en date du 7 décembre 2015, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.